



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 75 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens de la circonscription électorale de Vaudreuil

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'en septembre 2003 la garderie les Jardins d'Émilie a ouvert ses portes pour 80 places;

CONSIDÉRANT QU'en avril 2006, 52 places destinées au Petit Castel nous ont été données car le gouvernement s'est retrouvé avec un surplus;

CONSIDÉRANT QUE les 28 places subventionnées manquantes devaient être accordées lors du prochain budget;

CONSIDÉRANT QUE les parents, les enfants et le personnel se sont retrouvés séparés par deux installations dans une même bâtisse avec plusieurs conditions :

- deux portes d'entrée;
- porte de communication interne;
- clôture dans la cour;
- perte de la salle de motricité;

CONSIDÉRANT QUE le 4 mars 2008 lors de la consultation publique du CRÉ nous représentions 85%;

CONSIDÉRANT QUE le 15 mai 2008, dans le cadre d'appel de projets, nous avons déposé une nouvelle demande pour 28 places dont 15 poupons;

CONSIDÉRANT QUE dans la grille d'analyse des demandes nous répondions aux priorités ministérielles, aux priorités régionales et au respect des dispositions réglementaires;

CONSIDÉRANT QU'après nos multiples démarches nous avons obtenu : une dérogation pour la porte interne, une dérogation pour ouvrir la clôture;

CONSIDÉRANT la décision de la direction sur l'éventuelle cessation des activités;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

C'est pourquoi nous, résidents du comté de Vaudreuil-Soulanges, demandons dans le respect de nos enfants et leurs parents de bien vouloir intervenir auprès du ministère de la Famille pour accorder aux Jardins d'Émilie les 28 places subventionnées manquantes.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Sylvain Marcoux, député de Vaudreuil

01 - 04 - 10
Date